

LE TANNEUR & CIE

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Date de la publication : le 8 juin 2006

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

- 1) Le présent programme de rachat a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2006.
- 2) et 3) LE TANNEUR & CIE ne détient aucun titre d'autocontrôle directement ou indirectement au jour de la publication.
- 4) Les objectifs du programme de rachat sont les suivants :
 - Conserver et remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital de l'émetteur ;
 - Assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;
 - Réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées, cet objectif étant permis par l'adoption de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2006 ;
 - Attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions.
- 5) L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du capital social de la Société arrêté au 7 juin 2006 (soit 4 155 000 € pour 1 385 000 actions). Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 24 euros.
- 6) Le programme de rachat a été autorisé le 7 juin 2006 pour une période de dix-huit mois.

7) L'assemblée générale mixte du 2 juin 2004 avait autorisé le conseil d'administration à mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions qui s'est terminé le 2 décembre 2005. Les opérations réalisées par LE TANNEUR & CIE sur ses propres titres du 2 juin 2004 au 2 décembre 2005 sont résumées dans les tableaux suivants :

	FLUX BRUTS CUMULES		POSITIONS OUVERTES AU JOUR DE LA PUBLICATION DU DESCRIPTIF	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres :				
pour plan d'option d'achat	-	-	Néant	Néant
pour régulation du cours	73 056	124 056		
Total	73 056	124 056		
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	7,97	11,98		
Prix d'exercice moyen			Néant	Néant
Montants	582 462,94	1 486 234,68		

- Nombre de titres détenus en portefeuille au 8 juin 2006 : 0
- Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 0%
- Valeur de marché du portefeuille au 8 juin 2006 : 0
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- Valeur comptable du portefeuille au 31/12/2005 :
 - Valeur brute : 0
 - Valeur nette : 0

La société n'a pas eu recours aux produits dérivés.